



Notre -Dame -  
de-l'Île-Perrot

## **AVIS PUBLIC**

### **Demande de dérogation mineure**

À la séance extraordinaire no 3, qui sera tenue le **16 décembre 2014**, à 19 h, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boul. Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure aux dispositions du Règlement de zonage, à savoir :

#### **DÉROGATION MINEURE NO 2014-22 : LOT 2 070 419 (4, 99<sup>E</sup> AVENUE)**

La demande est à l'effet de permettre l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge de recul avant de 4,15 mètres au lieu des 5,32 mètres prescrits à la réglementation pour une section de 6,95 mètres de largeur, dont la superficie empiétant dans la marge dérogatoire représente 41 % de la superficie au sol de la construction existante au lieu de 25 % prescrit à la réglementation.

Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande, lors de la séance extraordinaire no 3 du 16 décembre 2014.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 27 NOVEMBRE 2014.

M<sup>e</sup> Jeanne Briand, greffière

/vc

\*\*\*\*\*